Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 029-212901060-20251219-202550-DE

COMMUNE DE LANDRÉVARZEC

KUMUN LANDREVARZEG

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 19 DÉCEMBRE 2025

Nombre de membres :	
En exercice :	19
Présents :	15
Absents excusés :	2
Absent :	2
Procurations:	2

L'an deux mil vingt-cinq, le dix neuf décembre, à vingt heures, le Conseil municipal, de Landrévarzec, régulièrement convoqué le 12 décembre, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Paul BOEDEC, Maire.

Présents :
Paul BOEDEC, Morgane COLLEOC, Dominique COLLOCH, Stéphane RIOU, Sébastien CORBEL, Yvonne AUTRET, Isabelle BONNEFOY, Alexandre DUBRAY, Louis KERNALEGUEN, Gwenole LE SOLLIEC, Benoit PIRIOU, Michel RANNOU, Éric REYX, Nagareta ROY, Hervé TRELLU.

Absents excusés :
Aurélie BODENNEC, Gwendal HERVE,

Absent :
Florian CROISSANT, Myriam LE BERRE,

Pouvoirs :
Aurélie BODENNEC donne procuration à Sébastien CORBEL
Gwendal HERVE donne procuration à Gwenole LE SOLLIEC

Secrétaire de séance :
Morgane COLLEOC.

DÉLIBÉRATION N° 2025-50 : MOTION POUR LE MAINTIEN DE L'ÉCOLE NAVALE À LANVÉOC

Rapporteur : Monsieur Paul BOËDEC, Maire de Landrévarzec

Au lendemain de la seconde guerre mondiale, il est décidé d'implanter l'école navale à Lanvéoc.

La base et l'école rythment la vie de la commune, ce sont 2 000 à 3 000 marins qui consomment le territoire de la presqu'île. Une étude a démontré que la présence de la marine à Lanvéoc génère 75% des emplois directs et indirects au sein de la péninsule.

Lanvéoc est une commune à part dans la presqu'île de Crozon, qui ne bénéficie pas du rayonnement touristique de ses voisines.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

1. Apporte son soutien à la commune de Lanvéoc et au territoire de la presqu'île de Crozon,
2. Affirme l'importance des liens de confiance qui doivent régir les rapports entre l'État et les collectivités territoriales,
3. Rappelle que la concertation est un préalable à toute décision,
4. Appelle tous les élèves anciens, comme nouveaux, à participer au maintien de l'école navale à Lanvéoc
5. Mènera, au côté de Lanvéoc, toutes les actions rendues utiles et nécessaires au maintien de l'école navale.

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 029-212901060-20251219-202550-DE

VOTE			
Votants : 17	Pour : 17	Abstention : 0	Contre : 0

Pour copie conforme
Le Maire,
Paul BOËDEC

MAIRIE DE LANDREVARZEC (Finistère)